

**La santé mentale et la loi :
des enjeux de société**

Un dossier de réflexion mené par
Anne Crocker, chercheuse au Douglas

Montréal, le lundi 1^{er} mars, 2010 – Anne Crocker, Ph.D., directrice de la recherche sur les services, politiques et santé des populations à l'Institut universitaire en santé mentale Douglas, a dirigé un dossier portant sur les enjeux concernant la santé mentale et la justice. Ce dossier est publié par la revue *Santé mentale au Québec*.

« Nous espérons que ce dossier saura alimenter les discussions, les débats mais aussi les actions concernant la santé mentale et la justice tout en stimulant le développement de nouvelles connaissances » indique Anne Crocker dans son éditorial.

Des problématiques en quête d'éclairages nouveaux

Anne Crocker a sollicité la contribution d'auteurs de diverses disciplines et de diverses professions. Leurs analyses permettent d'apporter un éclairage nouveau sur les pistes potentielles d'intervention pour les personnes ayant à la fois un problème de santé mentale et des démêlés avec la justice.

Des thématiques nouvelles sont abordées (les directives psychiatriques anticipées (DPA), les tribunaux en santé mentale), ou revisitées (le droit des patients, le traitement en milieu carcéral).

Vivre avec un problème de santé mentale et judiciaire

Les personnes qui vivent avec un problème de santé mentale et qui ont des démêlés avec la justice savent, ainsi que leurs proches, à quel point les passages à travers les systèmes de justice criminelle ou civile sont complexes : consentements aux soins, confidentialité des informations médicales, aptitude à subir son procès, prestations des services en milieu carcéral, programmes de déjudiciarisation, évaluation et gestion du risque de violence.

Hélène Fradet, directrice générale de la Fédération des familles et amis de la personne atteinte de maladie mentale et auteur d'un des textes de ce dossier, affirme que « Selon l'équation des familles, plus les services seront développés et adaptés, moins fréquemment les membres de l'entourage devront avoir recours aux tribunaux et moins régulièrement les personnes atteintes de maladies mentales se retrouveront derrière les barreaux. »

Un contexte composé de cadres législatifs et de réalités quotidiennes

Selon le rapport de 2008 de l'Institut canadien d'information sur la santé intitulé *Améliorer la santé des Canadiens 2008 : santé mentale, délinquance et activité criminelle* :

Plus d'un Canadien sur quatre hospitalisés pour des raisons de santé mentale a eu des démêlés avec la justice. De plus, les jeunes et les adultes ayant obtenu un diagnostic de maladie mentale sont surreprésentés dans les établissements correctionnels du Canada.

Au cours des trente dernières années, les réformes des politiques de santé mentale, les modifications législatives des Codes criminels et civils, les Chartes des droits et libertés et le développement des connaissances en santé mentale ont soulevé de nouvelles questions éthiques, organisationnelles et scientifiques dans divers pays.

Au Canada, ces questions se situent dans un contexte où le Code criminel est du ressort fédéral, et les lois civiles du ressort de chaque province ou territoire. De plus, chaque province est responsable des soins de santé et de ses réglementations. Il est donc essentiel de faire converger le plus d'opinions, d'expérience et d'expertises que possible afin de trouver les meilleures pistes de solutions afin d'améliorer les soins, la qualité de vie des personnes ayant des problèmes de santé mentale, tout en s'assurant de leur sécurité et de celles des personnes qui les entourent durant des périodes plus difficiles. Le dossier de la Revue Santé mentale au Québec se révèle une source enrichissante pour accomplir cette mission.

-30-

Renseignements

Marie France Coutu

Communications et affaires publiques, relations avec les médias

Tél.: 514, 761-6131, poste 2769, Cell. 514 835-3236

mariefrance.coutu@douglas.mcgill.ca

À propos de la justice et de la santé mentale – Comment s'y retrouver

Anne Crocker et son équipe a préparé, avec l'aide du service des communications de l'Institut Douglas, un dossier complet sur le web, à l'intention du grand public, afin d'en apprendre plus sur les divers défis et enjeux liés à la santé mentale et au système judiciaire.

www.douglas.qc.ca/mental-health-info/justice/index.asp?l=f

À propos de la revue Santé mentale au Québec-www.santementaleauquebec.ca

Il est possible de se procurer un exemplaire en prenant contact avec la Revue :

Revue santé mentale au Québec SMQ

C.P. 548, Succ. Place d'Armes

Montréal (Québec), H2Y 3H3

Téléphone : (514) 843-2015 poste 2840

À propos du Douglas – www.douglas.qc.ca

Le Douglas est un institut de classe mondiale, affilié à l'Université McGill et à l'Organisation Mondiale de la Santé, qui soigne les personnes souffrant de maladies mentales et leur offre espoir et guérison. Ses équipes de spécialistes et chercheurs font constamment évoluer les connaissances scientifiques, les intègrent aux soins offerts à leurs patients et les partagent avec la communauté pour la sensibiliser et éliminer les préjugés entourant la maladie mentale.